

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE L'ARGENTIERE
CANTON DE BERG - HELVIE

COMMUNE DE SAINT-MAURICE-D'IBIE

ARRETE MUNICIPAL N° 10-2026

**Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Florian THIBON,
troisième adjoint de la commune**

Monsieur le Maire de la commune de SAINT-MAURICE-D'IBIE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026, fixant à trois le nombre des adjoints au Maire,
Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Florian THIBON en qualité de troisième adjoint au maire, en date du 20 mars 2026,
Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Monsieur Florian THIBON,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

En application de l'art. L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Florian THIBON, troisième adjoint au maire, est délégué à la gestion technique de la commune et ce, à compter du 20 mars 2026. A ce titre, il sera en charge de l'organisation et du fonctionnement général des différents services techniques de la commune.

Article 2

Délégation permanente est également donnée à Monsieur Florian THIBON, troisième adjoint au Maire, à l'effet de signer tous les documents et courriers mentionnés à l'article 1, y compris comptables, relatifs à sa délégation
Ces fonctions seront, comme celles prévues à l'article 1er ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le comptable public de la commune.

Fait à SAINT-MAURICE-D'IBIE, le 26 mars 2026

Pierre-Henri CHANAL
Maire



Transmis en Sous-Préfecture et publié le 26 mars 2026